

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 MARS 2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq mars, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. CLOCHARD, Maire.

<u>Présents :</u>	Mmes AUZANNET, BERNARD C, BERNARD V, BRIAND, BROUSSARD, DRILLAUD GAUVIN, FESTINO, GERODOLLE Mrs CLOCHARD, BILLEROT, BORDAGE, CAILLET, MEUNIER, PARTHENAY, SAINTON, SAUVAGE
<u>Excusés :</u>	Mme ALBÉRIC, Mrs AUGER et BRETEAU
<u>Pouvoirs :</u>	Mme ALBÉRIC à Mme DRILLAUD GAUVIN Mr BRETEAU à Mr BILLEROT
<u>Secrétaire de Séance :</u>	Mme BRIAND

Date de convocation et d'affichage : 16/03/2016

### **1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FEVRIER 2016**

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 19 février 2016.

Mr SAUVAGE souhaite revenir sur le point « achat de drapeaux brodés » : suite à une mauvaise compréhension, Mme ALBÉRIC n'a jamais souhaité s'occuper de cet achat. Mrs BORDAGE et SAUVAGE vont s'en occuper.

### **2 - DÉFENSE INCENDIE MOULIN NEUF : SUIVI DU DOSSIER**

Aucune avancée depuis l'envoi d'une promesse de vente à compléter par les conjoints GRUET.

### **3 - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL APRES AVIS DU CTP DU 01/03/2016 POUR N. ROLLANDEAU**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, en date du 01 mars 2016, quant à l'augmentation du temps de travail de Mme ROLLANDEAU Nadine, Adjoint Technique Territorial de 2ème classe qui passera de 18,5/35ème à 20/35ème

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré

- **DECIDE** l'augmentation de l'horaire hebdomadaire de travail pour Mme ROLLANDEAU au 1<sup>er</sup> avril 2016.

### **4- COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 (Commune, lotissement et bar)**

Les Comptes de Gestion 2015 établis par le receveur et les Comptes Administratifs 2015 dressés par le Maire présentent les résultats suivants :

### Budget Commune

**Fonctionnement :** Dépenses réalisées : 1 093 681,86 Recettes encaissées : 1 211 166,56  
Excédent de l'exercice : 117 484,70 Excédent 14 reporté : 43 590,37  
Résultat cumulé à affecter : 161 075,07

**Investissement :** Dépenses réalisées : 856 623,67 Recettes encaissées : 426 511,45  
Déficit de l'exercice : - 430 112,22 Excédent 14 reporté : 478 037,60  
Solde d'exécution de la section d'invest. 47 925,38  
Restes à réaliser dépenses : - 135 949,00  
Restes à réaliser recettes : 68 333,00  
Besoin de financement : - 20 690,62

### Budget Location du café restaurant

**Fonctionnement :** Dépenses réalisées : 7 647,78 Recettes encaissées : 8 269,23  
Excédent de l'exercice : 621,45 Excédent 14 reporté : 113,64  
Résultat cumulé à affecter : 735,09

**Investissement :** Dépenses réalisées : 6 402,00 Recettes encaissées : 6 126,76  
Déficit de l'exercice : - 275,24 Excédent 14 reporté : 2 889,87  
Solde d'exécution de la section d'invest. 2 614,73  
Restes à réaliser dépenses : 0  
Restes à réaliser recettes : 0  
Besoin de financement : + 2 614,73

### Budget Location du lotissement

**Fonctionnement :** Dépenses réalisées : 78 877,78 Recettes encaissées : 5.018,52  
Déficit de l'exercice : - 73 859,26 Déficit 14 reporté : 73 859,26  
Résultat cumulé à affecter : 0

**Investissement :** Dépenses réalisées : 26 751,48 Recettes encaissées : 0  
Déficit de l'exercice : - 26 751,48 Excédent 14 reporté : 70 997,32  
Solde d'exécution de la section d'invest. 44 245,84  
Restes à réaliser dépenses : 0  
Restes à réaliser recettes : 0  
Besoin de financement : + 44 245,84

## **5- AFFECTATION DES RESULTATS 2015**

### Budget Commune

• Résultat de fonctionnement 2015	117 484,70
Report à nouveau	<u>43 590,37</u>
<b>Résultat à affecter</b>	<b>161 075,07</b>

• Résultat d'investissement 2015	47 925,38
Restes à réaliser Dépenses	136 949,00
Restes à réaliser Recettes	<u>68 333,00</u>
<b>Besoin de Financement</b>	<b>20 690,62</b>

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, décide l'affectation suivante :

❖ Dotation aux réserves	<b>20 690,62</b>
-------------------------	------------------

❖	Report à nouveau	<u>140 384,45</u>
❖	Total (égal au montant à affecter)	<b>161 075,07</b>

#### Budget Location du café restaurant

❖	Résultat de fonctionnement 2015	621,45
	Report à nouveau	<u>113,64</u>
	<b>Résultat à affecter</b>	<b>735,09</b>
❖	Résultat d'investissement 2015	2 614,73
	Restes à réaliser Dépenses	0,00
	Restes à réaliser Recettes	<u>0,00</u>
	<b>Besoin de Financement (+)</b>	<b>2 614,73</b>

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, décide l'affectation suivante :

❖	Report à nouveau	<b>735,09</b>
---	------------------	---------------

#### Budget Location du lotissement

❖	Résultat de fonctionnement 2015	73 859,26
	Report à nouveau	<u>73 859,26</u>
	<b>Résultat à affecter</b>	<b>0,00</b>
❖	Résultat d'investissement 2015	44 245,84
	Restes à réaliser Dépenses	0,00
	Restes à réaliser Recettes	<u>0,00</u>
	<b>Besoin de Financement (+)</b>	<b>44 245,84</b>

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, décide l'affectation suivante :

❖	Report à nouveau	<b>0,00</b>
---	------------------	-------------

#### 6- SUBVENTION 2016 COMITE DES FOIRES DE ST MAIXENT L ECOLE :

Vote à la majorité avec 2 abstentions

Le Maire rappelle à l'assemblée que les subventions communales seront votées lors de la séance budgétaire courant avril 2016.

Il donne ensuite lecture d'un courrier émanant du Comité des Foires de St Maixent l'Ecole pour l'organisation d'un concours de bovins viande « haute qualité ».

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € au Comité des Foires de St Maixent l'Ecole pour ce concours
- **CHARGE** le Maire de verser la somme correspondante dès que possible.
- **INSCRIRA** ces sommes au budget 2016

## **7- RENOUELEMENT CONVENTION LOCATION BROYEUR SMC :**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention avait été signée en avril 2012 avec le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine concernant la location d'un broyeur à branches.

Cette convention, signée pour 2 ans, doit être renouvelée.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de reconduire cette convention de location d'un broyeur à branches
- **AUTORISE** le Maire à signer ce document

## **8- CONVENTION SERVICE MINIMUM D ACCUEIL AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 20 août 2008 créant un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et primaires en cas de grève des enseignants, impose aux maires de mettre en place un service minimum d'accueil.

Il rappelle également la délibération du 12 décembre 2008 relative à une convention signée avec l'ex-communauté de communes « Arc en Sèvre » pour la mise à disposition du personnel communautaire les jours de grève afin d'assurer le SMA ;

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le service commun GPS a été créé au sein de la communauté de communes Haut Val de Sèvre pour gérer le personnel scolaire.

En conséquence, afin de procéder à cette modification, la convention précédente doit être remise à jour en mentionnant les conditions de mise à disposition du personnel du groupe scolaire de la commune.

Le Maire donne ensuite lecture de ladite convention et la soumet au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré,

- ✓ **ACCEPTE** cette convention telle qu'elle est établie
- ✓ **AUTORISE** le Maire à la signer

## **9- VOTE DE CRÉDITS AVANT VOTE DU BP 2016**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de mettre en place des crédits avant le vote du budget primitif communal afin de permettre le règlement des factures finales pour les travaux de construction du bâtiment périscolaire (malgré le report des restes à réaliser 2015).

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de mettre en place, en dépenses d'investissement, les crédits nécessaires sur 2016, avant le vote du budget primitif de la commune, conformément aux articles 15 à 22 de la loi n° 88-13 relatifs à la procédure budgétaire applicable aux collectivités locales. Ces crédits seront inscrits au BP 2016, lors de son adoption.

- **INSCRIT** une somme de 14 300 € à l'article 2313-Op 14 – Bâtiment périscolaire.
- **AUTORISE** le Maire à mandater les dépenses concernant ces articles, dans la limite des crédits ci-dessus.

## 10- COMPTE – RENDU DE GESTION.

### ➤ Travaux des employés :

- Curage de fossés à Pallu, la Pillière, Couché
- Changement de l'abribus à La Guigneraie
- Nettoyage de la cour de l'école
- Binage, taille, débroussaillage, tonte
- Désherbage du cimetière
- Peinture des volets du n° 13, pose de plac
- Réparation d'une porte à la cantine
- Pierres dans les chemins (en cours)
- Taille d'un arbre gênant à La Ripaille
- Traitement de la toiture à la MTL
- Aménagement autour du bâtiment scolaire (pelouse, gravier) et pose des caniveaux

## 11- QUESTIONS DIVERSES.

### ➤ Pour information :

#### **Construction de la salle à usage de gymnastique et d'accueil périscolaire :**

La réception définitive des travaux a été reportée pour le lot 1 et le lot 11 est avec réserves à lever. Une date d'inauguration est à prévoir : proposition d'un samedi matin à 11h00

Un avis d'information relatif au stationnement a été distribué aux parents utilisateurs de la garderie

#### **Le groupe scolaire :**

Le conseil d'école du 1<sup>er</sup> mars 2016

- un besoin de 3 ordinateurs portables supplémentaires et d'un vidéoprojecteur
- le plan de protection et de mise en sécurité est à élargir dans les locaux utilisés pour les APS

#### **Le Relais des Lutins :**

Le matériel est entreposé sous la scène en raison de la réfection de l'ancienne bibliothèque qui va devenir le local LNA

Des grilles de protection à positionner sur les radiateurs électriques du bar et de la salle parquet sont en cours de confection en régie

#### **Contes en chemins :**

Le site retenu pour la manifestation est l'église. L'horaire pourrait être ramené à 19h00

#### **Le site internet de la mairie :**

L'hébergement gratuit sur Free a entraîné l'annulation du site. Afin de remédier à ce type de mésaventure, un hébergeur payant a été démarché par Monsieur Christophe Naud pour un montant annuel de 43,06€

**Les abris bus de la RD737 :**

Une convention a été signée avec le Département : entretien 2 fois par an, le maintien en bon état, l'affichage de la publicité

Des engagements de la mairie sont indiqués ainsi que le coût des 2 structures : 914€

**La fête des « 36 Heures » :**

La participation habituelle de la commune au stationnement sécuritaire des véhicules est requise

Une réunion d'information et d'organisation par Nanteuil Animation est prévue le vendredi 22 avril 2016 à la MTL, à 20h30

Un droit d'occupation du domaine public pourrait être demandé aux forains et commerçants. La décision est en suspend

**Refonte des listes électorales début 2017 :**

Avant l'élection présidentielle et les législatives :

- remise en forme des listes avec reclassement des électeurs par ordre alphabétique
- distribution d'une nouvelle carte électorale

**Le site de Béchereau :**

Les différents propriétaires ayant laissé vacant leur droit, la ville de St Maixent locataire partielle a recouvré par acte du 11 janvier 2016 la propriété du stand de tir. A compter du 1er mars, le site est à disposition du SASM Tir.

**Schéma régional de continuité écologique, la Trame Verte et Bleue :**

Rappel de la protection de haies répertoriées dans le PLU au titre des espaces boisés classés. L'arrêté préfectoral du 8 avril 2015 soumet l'arrachage de haies à une autorisation préalable au titre du Code de l'Environnement

**Les Fines Aiguilles :**

Courrier de la présidente souhaitant retrouver la journée de réunion le jeudi après-midi et toute la journée le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois à compter de la rentrée de septembre 2016. Ce réaménagement est impossible en raison du besoin de locaux pour les APS

**Participation aux commissions de travail du CIAS (rappel) :**

Un appel est lancé pour les commissions suivantes : Actions collectives, SAAD, Ressources Humaines, Logements, Restauration à domicile, Chantier d'insertion

**Achat de terrain (rappel) :**

Suite à courrier du 6 octobre 2015, proposition de vente d'une partie de l'emplacement réservé n°7 à 15€ du m<sup>2</sup> pour une bande de terre de 120m<sup>2</sup> soit 1 800€ + frais de notaire 650€ + bornage + entourage grillagé + frais de personnel. Sera à évoquer lors du vote du budget primitif

**SERTAD**

Nouvelle sollicitation pour la présentation de l'Aménagement de la Prairie Mothaise. A prévoir lors d'une prochaine réunion du conseil municipal

**Situation de Madame Rollandeau à compter du 29 février 2016**

Elle a démissionné de la communauté de communes fin 2015, elle n'effectue plus de missions pour le Haut Val de Sèvre, elle ne fait plus partie des effectifs depuis le 31/12/2015.

Elle sera donc à partir du 29/02, uniquement pour les périodes de semaines scolaires, employée comme contractuelle à la communauté de communes et seulement pour les heures d'entretien de cette salle (6h/8h du lundi au vendredi).

Les autres séquences effectuées seront, si besoin, prises en heures complémentaires à charge de la mairie

### **Nouvel éclairage led à la MTL :**

Factures d'électricité en baisse.

Exemples sur janvier et février 2015/2016 du 01/01/2015 au 01/02/2015 : 869,09€

du 01/01/2016 au 05/02/2016 : 615,78€

du 01/02/2015 au 01/03/2015 : 851,12€

du 05/02/2016 au 01/03/2016 : 402,70€

### **Dégradation MTL :**

Procès-verbal de constatation des dommages par les experts SMACL et GMF le 01/03/2016

Les experts présents ont constaté des dégradations volontaires lors de l'occupation des lieux.

Ne s'agissant pas de dégradations résultant d'un fait accidentel, la compagnie d'assurance du locataire se réserverait de toute participation financière. Les frais de remise en état seraient à charge de l'assuré. Une vétusté du bar datant de 1989 est estimée à 50%. L'évaluation totale des dommages est estimée à 2 728,20€ sans justification de production de facture par la commune

### **Courrier aux associations (rappel) :**

Invitation à produire un bilan de l'année écoulée et un état des comptes sur livret et autres

### **Terrain de déblais de Fayes :**

Un courrier et un dossier d'étude du cabinet d'urbanisme ENCEM ont été adressés à la Préfecture le 26 février 2016 concernant le réaménagement du site.

La réponse de la préfecture déterminera le délai de remise en état paysager.

Le montant de l'étude d'estimation est de 4 884,00€

### **Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Sèvre Niortaise amont :**

Diverses réunions d'information sont prévues

Des obligations pour la commune :

- établir ou mettre à jour son document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)
- réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS) dans les 2 ans après l'approbation d'un plan de prévention de risque naturel

Le SDIS propose la réalisation ou l'actualisation de ces plans

### **Nouvelle collecte des ordures ménagères :**

Le point sur la mise en place

### **Terrain Dupuis à Chavagné :**

Écroulement d'un mur en péril sur la voie publique impasse des Rocs

Un courrier a été adressé au notaire en charge de la succession afin de sécuriser le patrimoine restant

### **Achat de drapeaux brodés (rappel)**

Prévoir une commande pour la prochaine cérémonie de la Victoire du 8 Mai 1945. Messieurs BORDAGE et SAUVAGE gèrent le dossier

### **Chemin rural 95E des Groisardières**

Demande d'achat par le propriétaire riverain de cette voie piétonne après aliénation et enquête publique. Sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal

### **Intervention du menuisier au bar restaurant « Le p'tit Toqué »**

Début d'exploitation de l'établissement par les gérants le 2 décembre 2013.

Depuis 2009, la perte de la clé de la porte d'accès située côté gauche de la façade principale a empêché son ouverture et la serrure s'est grippée. Par ailleurs une accumulation de saleté a entraîné un problème d'étanchéité au niveau du seuil par un bouchage des écoulements.

La facture d'un montant de 499,02€ sera prise en charge par la mairie, propriétaire des locaux

**Nouvelle association Loi 1901 NDA (Nouveau Départ pour Animaux) :**

Souhaite la mise à disposition d'un ou 2 box pour prendre en charge les animaux abandonnés. A cet effet, la construction d'une fourrière animale en régie est en attente de la volonté des élus depuis 2011

Demande d'une subvention

**Course de la Vallée des Sources :**

Prêt du camion pour véhiculer les barrières de sécurité

**Manifestation culturelle (rappel) :**

Salle réservée pour le samedi 29 octobre 2016. Recherche d'une animation culturelle

**Le repas des Aînés :**

Confirmation de la signature du contrat d'animation par Monsieur André Moulière au même tarif

**Le festival rock « Sur Mesure » le 18 juin 2016 à 19h00**

Les flyers à distribuer ne sont pas de nature à porter attention aux personnes destinataires

**Effacement de réseau**

Le SIEDS propose un programme d'effacement des réseaux électriques pris en charge à 100% par le syndicat dans le cas d'une vétusté supérieure à 40 ans

**Prévention de la délinquance**

La brigade de St Maixent propose une intervention sur la commune pour informer et conseiller les administrés. Un diaporama appuie les échanges

**Pour mémoire, travaux à réaliser en régie**

**Etude de la liste**

**Avenue de la Renaissance** : matérialisation de places de stationnement

**Eglise** : décrépiage partie haute des murs du vaisseau pour mise en valeur des pierres

**Mairie** : store de la porte d'entrée à réparer ou à commander, poutres à repeindre

**Cantine** : tuyaux de chauffage à peindre, boîtier néon non-conforme dans la réserve, quai de déchargement des fournisseurs, construction local vestiaire avec point d'eau machine à laver

**MTL** : plateforme poids lourd et réfection partielle du béton désactivé face à l'accès bar, banc à poncer et à repeindre

**Abords de l'église** : aménagement extérieur (arrachage arbre, écroulement des murs et construction d'un mur de séparation, terrassement, espace en contrebas du site, déplacement du baptistère...)

**Local associatif place de l'Eglise au numéro 13** : aménagement en cours

**Bâtiment associatif au stade** : prévoir un entourage grillagé

**Parc des Sapins** : rénovation en peinture du logo et du blason

**Ecole** : sanitaires à rénover

**Voirie du lotissement des Alisiers :**

Mr BILLEROT soumet à l'avis du conseil municipal la finition de la voirie du lotissement des Alisiers suite à une réclamation d'un co-loti. Une relance sera à faire auprès des propriétaires n'ayant pas commencé leur clôture.

**APS :**

Mme AUZANNET rend compte de la réunion de la commission scolaire du 22 mars à propos de l'organisation des activités jusqu'à la fin de l'année scolaire. Elle fait également part de la demande d'engagement de Mme ALBÉRIC (sports collectifs) au tarifs de 12 € bruts de l'heure. Aucun avis défavorable n'a été prononcé.



**Aménagement du nouveau bâtiment scolaire :**

Mme AUZANNET rend compte des problèmes liés à l'aménagement du nouveau bâtiment scolaire et notamment pour des patères commandées mais non posées.

**Produits d'entretien :**

Mme AUZANNET signale, qu'il y a quelques mois, un recensement des produits ménagers avait été effectué auprès des divers structures de la commune (cantine, école, MTL ..). Le principe de commandes groupées, via la Communauté de Communes, pourrait être envisageable.

Le Secrétaire de séance

Nathalie BRIAND



Le Maire,

Jean-Marie CLOCHARD



